



Fracture de tige d'arthrodèse aléa thérapeutique ?

Par **BPNBY**, le 17/01/2018 à 09:01

Bonjour,

J'ai un historique médical assez compliqué que je vais résumer succinctement

Ma première opération du dos a eu lieu en 1987 dans une clinique c'était une hernie discale l'opération s'est bien passée mais j'ai toujours eu des douleurs de dos ensuite en 1993 on m'a diagnostiqué une SPA (sans HLA B 27 (spondylhartrite ankylosante) traitée a l'époque par de la butazolidine qui m'a occasionné un double ulcère à l'estomac en 2000 sans que je les sentent ce qui a occasionné une rupture d'une artéριοle on est intervenu rapidement et on a sclérosé cette hémorragie ayant provoqué un méléna (je me suis descendue à 6 g d'hémoglobine et ai du aller en réanimation ou l'on m'a fait une transfusion)
De ce fait impossible de prendre des AINS à vie ma SPA n'est donc plus traitée.

J'ai toujours eu des douleurs de dos et en 2004

j'ai été opérée d'une première arthrodèse L5 S1 dans un hôpital parisien (je ne sais pas si je dois citer son nom) cette arthrodèse a été une catastrophe, elle a du être reprise par un autre chirurgien qui m'a dit que l'angle avait été mal calculé, j'ai donc subi une nouvelle intervention pour une arthrodèse L3 S1 pour canal lombaire virtuel (très très rétréci) j'ai toujours conservé des douleurs bien sûr. En 2013 on a du me refaire une nouvelle intervention pour de nouveau canal lombaire rétréci au dessus de l'arthrodèse. Donc retrait du matériel d'ostéosynthèse avec nouvel appareillage et cette fois ci une arthrodèse de L1 jusqu'à S1. (Pour libérer le canal lombaire on a fait une laminectomie)

Après cette 4ème intervention je n'ai jamais été remise. J'ai vu mon chirurgien qui m'a dit que cela ne venait pas de l'opération qu'il avait faite que ce n'était plus de sa compétence et qu'il fallait que je consulte un neurologue (j'ai une contracture irréductible dans le dos) qui me fait

boiter et souffrir énormément j'ai un périmètre de marche très réduit. Je suis donc allée voir un neurologue qui travaille avec un grand hôpital parisien j'ai donc été suivi par cet hôpital qui m'a fait tout les examens mais qui a priori n'objective pas vraiment de maladie neurologique, mais qui a trouvé que j'avais de problème de gaz de sang j'ai donc vu un pneumologue (je fais de l'hypercapnie cause ??? lié à mon état dorsal) Lors d'une consultation chez mon médecin traitant je lui ai dit que j'avais une bosse qui me poussait dans le dos (c'était mon impression) Donc il m'a fait passer une radio en juin de cette année ou l'on a découvert que mon matériel d'arthrodèse s'était cassé spontanément . J'ai fait d' ai vu un premier traumatologue pour avis (qui m'a dit qu'il fallait faire une nouvelle intervention qui serait très compliquée car on ne peut plus m'opérer que latéralement j'ai les muscles du dos notamment lombaires très abimés (irm des muscles à l'appui). IL m'a prescrit des examens EOS scanner complet des cervicales dorsales et lombaires et radio simple qui objective une cassure du matériel d'arthrodèse un débricolage de celui ci, j'ai également un rétrolisthésis et à priori une greffe qui ne serait pas prise et également une scoliose...
Je rencontre à la fin de ce mois un autre traumatologue (conseillé par mon médecin traitant) pour voir ce qu'il en est.

(J'ai également eu d'autre problème de santé et interventionS chirurgicale mais mon historique médical est si compliqué que je ne parle ici que de mon dos)

Je cesse mes explications médicales, ce que je voudrais savoir c'est si ce matériel qui est cassé peut il être considéré comme un aléa thérapeutique ou non ? et si je peux saisir la commission d'indemnisation des victimes.

Je vous remercie par avance pour votre réponse

bien cordialement

BPNBY

Par **morobar**, le 17/01/2018 à 09:08

Bonjour,

Nulle part il est question d'un matériel cassé.

A priori il semblait inutile d'exprimer des considérations médicales d'une telle précision que pas un juriste n'est capable de comprendre.

Vous devriez exprimer plus simplement votre problème.

""j'ai fait l'objet de la pose d'une prothèses machin-truc, et il est apparu que celle-ci s'est brisée occasionnant...".

Par **BPNBY**, le 17/01/2018 à 09:43

merci morobar désolée dans ma façon d'avoir exposé mon problème mais je ne savais pas trop comment aborder les choses donc le matériel cassé n'est pas un aléa thérapeutique merci à vous ?

Par **morobar**, le **17/01/2018** à **16:29**

Il faut évoquer et désigner la pièce cassée, l'origine de la détérioration, ses conséquences...
Il y a rarement des aléas thérapeutiques sur des prothèses, la responsabilité du chirurgien ou du fabricant est en général mise en cause.

Par **BPNBY**, le **17/01/2018** à **17:32**

Bonsoir,

Merci à vous pour ces précisions, effectivement j'attends le 29 janvier prochain pour voir avec le traumatologue que je vais rencontrer ce qu'il en est et vous tiendrai informée de la suite

Bonne soirée

BPNBY

Par **BPNBY**, le **01/03/2018** à **15:35**

Bonjour,

Pour information je pense que je suis bien victime d'un aléa thérapeutique en fait mon matériel cassé vient du fait qu'une greffe d'arthrodèse n'ait jamais prise (alors que le chirurgien m'avait dit le contraire. J'ai vu mon médecin ce matin en lui demandant si une prise de greffe non prise était un aléa thérapeutique il m'a dit que oui, mais je poserai la question au chirurgien que je revois en mars pour lancer une procédure

Bien Cordialement

BPNBY

Par **docteur Vincent**, le **01/03/2018** à **17:17**

Bonjour,

Vous pouvez lancer la procédure avec un avocat, le début ne change pas. Vous aurez à priori une expertise CRCI qui définira si c'est un aléa thérapeutique ou non. Il sera toujours temps de rectifier le tir et de lancer une procédure judiciaire, si cela était vraiment justifié

Par **BPNBY**, le **03/03/2018** à **15:39**

Bonjour

merci docteur VINCENT pour votre réponse

Bien cordialement

BPNBY

Par **BPNBY**, le **17/03/2018** à **16:48**

Bonjour Docteur Vincent,

Alors que sur mes comptes rendus de radios il y a bien mis que la greffe n'est pas prise, le chirurgien qui va m'opérer, me dit qu'il ne pourra vraiment voir s'il y a une pseudarthrose quand il me réopérera... Je vais quand même lancer la procédure à savoir que cette histoire dure depuis 2013 et que je marche très très difficilement en invalidité à 80 % Je vais me rapprocher de l'avocat qu'une association de victime m'a donné afin de voir ce qu'il faut que je fasse exactement.

Bien cordialement

BPNBY

Par **docteur Vincent**, le **17/03/2018** à **16:57**

Bonjour,

Vous pouvez toujours me demander conseil. Je suis à 7000 km de chez vous, mais il y a internet!